

Evaluation de l'action publique et déterminants fonciers. Analyse de deux projets de lutte contre la désertification au Sud-Algérien et au Nord-Cameroun

Requier-Desjardins M., Ikhlef N.

in

Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.).
Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72

2015

pages 263-274

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007145>

To cite this article / Pour citer cet article

Requier-Desjardins M., Ikhlef N. **Evaluation de l'action publique et déterminants fonciers. Analyse de deux projets de lutte contre la désertification au Sud-Algérien et au Nord-Cameroun.** In : Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM, 2015. p. 263-274 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Evaluation de l'action publique et déterminants fonciers

Analyse de deux projets de lutte contre la désertification au Sud-Algérien et au Nord-Cameroun

Mélanie Requier-Desjardins
CIHEAM Montpellier, UMR MOISA

Nawal Ikhlef
Haut-Commissariat au Développement de la steppe, Algérie

Résumé. La désertification, entendue comme la perte de capacités productives de terres liée à la combinaison de variations climatiques et d'activités humaines (CNULCD, 1994) est reconnue comme un problème d'environnement mondial et de développement rural. Dans cet article, les auteurs montrent comment les projets de lutte contre la désertification (LCD) engendrent la création d'espaces fonciers de transition, le temps de leur mise en œuvre. Les deux cas présentés concernent des projets pastoraux de LCD, l'un en Algérie (2004-2008) et l'autre au nord-Cameroun (1978-1983). L'évaluation ex post des deux projets montre que ces processus transitoires de transformation du foncier pastoral conduisent à une transformation radicale de la ressource considérée ainsi que de ses modes d'appropriation.

Mots-clés. Projet - lutte contre la désertification - appropriation - ressource pastorale - évaluation

Title. *Assessment of public action and of land tenure: analysis of two projects to combat desertification in southern Algeria and North Cameroon*

Abstract. *Desertification is the land loss of productive capacities due to the combination of climate variability and human pressure. It is understood both as a global environmental and a rural development issue. In this paper, the authors show how projects to combat desertification can create new land tenure during the time they are implemented and how these temporary changes can lead to some definitive transformation of both the concerned resources and the way they are appropriated. The two cases analyzed deal with pastoral projects to reverse desertification trend in arid areas of Algeria (2004-2008) and North-Cameroon (1978-1983). Ex post assessments show how these two projects have led to both the transformation of pastoral resources and their tenure, exacerbating local inequalities.*

Keywords. *Development project - fight against desertification – appropriation - pastoral resources - assessment.*

Introduction

La désertification désigne selon la convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNULCD) la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines (CNULCD, 1994). Trois principaux facteurs de désertification sont identifiés : le surpâturage, la mise en culture des terres marginales et le prélèvement en bois de feu (Skouri, 1993). La lutte contre la désertification concerne plus globalement la gestion des

ressources naturelles, notamment des terres, elle est donc liée à la question foncière. Les actions de lutte contre la désertification (LCD) se traduisent dans la majorité des cas par des infrastructures qui marquent l'espace. La signification foncière du marquage de l'espace fait partie des thèmes largement étudiés par les spécialistes du foncier depuis les années 1980 (Leroy *et al*, 1996 ; Le Bris *et al*, 1991 ; Verdier et Rochegude, 1985). Cependant, elle a été principalement abordé sous l'angle de la sécurisation du foncier et non pas du point de vue des impacts des projets d'action publique concernant le développement rural. Aussi, l'hypothèse faite ici est que tout projet de LCD a des incidences en termes fonciers, que cette dimension soit incluse dans les actions mises en œuvre par les projets, ou qu'elle soit ignorée.

De façon implicite, on s'appuiera ici sur la grille présentant les différents modes d'appropriation mis en valeur par Ostrom en 2000 : l'accès, le prélèvement, la gestion, l'exclusion et l'aliénation de la ressource ; et les usagers en référence à cette typologie, le passant, l'usager, l'ayant-droit, le titulaire et le propriétaire (Ostrom, 2000 ; Schlager et Ostrom, 1992).

Deux projets pastoraux sont étudiés sous l'angle des changements dans les modes d'appropriation des ressources considérées, ici les pâturages collectifs : d'une part, le projet de restauration des pâturages de Mindif-Moulvoudaye mené au Nord-Cameroun entre 1978 et 1984 et d'autre part, le projet de lutte contre la désertification de la commune de Maâmora en Algérie (2004-2008). L'objectif de ce travail est de caractériser et d'expliquer les changements fonciers engendrés par les projets. La méthode proposée consiste à identifier et analyser les effets socio-économiques et environnementaux des deux projets en référence à leurs visées initiales plusieurs années après leur retrait. La démarche adoptée est cependant différenciée dans les deux cas : une évaluation économique de type quasi-expérimental est conduite sur le projet algérien en 2012, tandis qu'un diagnostic socio-économique basé sur l'histoire et les archives du projet (Cleboski L., 1985 ; Eriksen J.H., 1984 ; Rasmussen L., 1982 ; Schar H., 1981 ; Gipe D.G., 1981 ; Pamo Tedonkeng E., 1980) a été réalisé au Cameroun en 1997-1998.

Les critères communs étudiés concernent les types d'élevage en présence, les stratégies des éleveurs, les modes d'accès aux pâturages et l'alimentation du bétail. Les évaluations conduites sont réalisées *ex post*, quinze années après la fin du projet au Cameroun (1997-98) et quatre années après la clôture du projet en Algérie (2011).

I – Des contextes différents d'action publique

Le projet camerounais est mis en œuvre au Nord-Cameroun après la conférence de Nairobi sur la désertification (1977), première réunion onusienne sur cette thématique. Elle aboutit à l'élaboration d'un plan international de lutte contre la désertification qui tombe dans l'oubli dès le début des années 1980. Il faut attendre le Sommet de Rio en 1992 pour que la désertification soit de nouveau portée au titre des grands enjeux environnementaux pour le XXI^{ème} siècle. Le projet algérien de lutte contre la désertification fait partie des actions entreprises dans le cadre de la politique nationale de développement agricole et rural (PNDAR) à partir des années 2000 en Algérie. Il s'inscrit quant à lui dans le prolongement des travaux de la CNULCD qui a été ratifiée en 1996.

Le contexte temporel dans lesquels se situe la mise en œuvre des projets est important pour comprendre les choix et les enjeux des deux projets. Le projet Mindif-Moulvoudaye conçu et mis en œuvre par l'USAID (agence de coopération des Etats Unis d'Amérique) fait suite aux sécheresses sahéliennes des années 1970 et 1974 qui ont engendré des famines, une mortalité de deux millions d'animaux et des déplacements importants de population, estimés à 200 000 personnes (Pliez O., 2002). L'élaboration de ce projet témoigne aussi du glissement discursif des politiques de développement, d'un problème humanitaire à un problème environnemental, celui de désertification (Jaubert R., 1997), ce qui justifie le choix d'une entrée biophysique pour la restauration des terres pastorales dans l'arrondissement de Mindif-Moulvoudaye. Au début des années 1980, la mobilité des hommes et du bétail est encore

considérée comme un des vecteurs principaux de la dégradation des pâturages, ce qui légitime des politiques centralisées tournées vers la sédentarisation des hommes et du bétail (Sandford S., 1983).

A contrario, le projet algérien est bâti dans le sillage des orientations prises à Rio en 1992 puis à la CNUCLD à partir de 1996 (CNUCLD, 1994). Elles appuient la décentralisation et la gestion locale des ressources naturelles. Elles reconnaissent également la légitimité de la transhumance et les droits des minorités pastorales (Niamir-Fuller, 1999).

II – Le projet Mindif-Moulvoudaye

Le projet Mindif-Moulvoudaye a pour objectifs « d'intensifier et intégrer l'élevage et la production agricole et de renverser le courant de dégradation des terres ; de montrer avec une technologie améliorée et des techniques de gestion que la production peut être améliorée et le processus de dégradation stoppé » (Pamo Tedonkeng E., 1980).

La zone bénéficiaire est une région pastorale à forte mobilité : c'est une région d'accueil de la transhumance en saison des pluies et une zone de départ en saison sèche. Les pâturages de l'arrondissement dont les frontières sont restées celles d'un ancien royaume, appelé lamidat¹, sont traditionnellement administrés par la chefferie coutumière de premier degré, et par son plus haut représentant, le Lamido. Au moment de l'arrivée du projet, c'est avec lui que les éleveurs nomades s'entendent pour l'installation de leurs campements de saison pluvieuse.

La région se caractérise par sa proximité avec la ville de Maroua et elle est traversée par les routes du commerce régional du bétail entre le Tchad et le Nigeria. Le projet prévu uniquement pour les périodes de saison des pluies propose un système intégré de gestion basé sur la rotation du bétail dans les pâturages et s'appuie sur les estimations faites par le projet quant aux capacités de charge du milieu naturel. Le gouvernement attribue au projet 20 000 ha de pâturages dans la région de Mindif (2490 km²) un territoire scindé en trois blocs distincts et qui recouvre en pratique les espaces de transition séparant les terroirs des différents villages de la zone.

Parmi les autres actions principalement développées, le projet apporte un appui technique et économique à l'agro-élevage en favorisant une gestion commerciale basée sur l'embauche des animaux ; il facilite l'accès au bétail pour ceux qui acceptent d'expérimenter le système de gestion pastorale du projet ; ce sont généralement des agriculteurs sédentaires ; il s'appuie enfin sur l'embauche de surveillants dans les pâturages qui doivent sanctionner le non-respect des règles de gestion. Ce sont notamment les pasteurs ainsi que d'autres éleveurs transhumants de la région qui continuent à utiliser les espaces de pâture attribués au projet.

Les clôtures installées pour délimiter les blocs de pâturages sont systématiquement détruites probablement par les anciens usagers. Parmi les effets indirects, les rapports de mise en œuvre du projet signalent un encouragement implicite à couper les arbres qui n'ont pas de valeur fourragère ainsi qu'une absence de prise en compte des inondations de saison pluvieuse dans plusieurs des zones prévues pour des essais fourragers. En 1984, le projet se retire en pleine année de sécheresse et d'épizootie.

Les enquêtes de diagnostic ont porté sur la reconstitution des évolutions socio-économiques de la zone du projet entre 1979 et 2000 (Requier-Desjardins, 2005). Plusieurs centaines d'entretiens libres, qualitatifs se sont déroulés auprès des éleveurs transhumants, des autorités locales, et des cadres administratifs de la province (Ministère de l'agriculture et de l'élevage). Les centres vétérinaires ont été enquêtés pour obtenir des chiffres sur le cheptel, chiffres par la suite croisés avec les données des enquêtes. 105 questionnaires statistiques enfin ont été réalisés auprès des éleveurs sédentaires de la zone d'étude.

Entre 1980 et 2000, la zone est devenue plus densément peuplée, d'une densité de 20 habitants au km² en 1983, à 60 en 1994, une tendance qui ne peut que s'affirmer en raison de la proximité du centre urbain qu'est Maroua (20 km). Le cheptel durement éprouvé en 1984 d'après les récits de vie des éleveurs, s'est reconstitué puisqu'on dénombre 18 000 têtes en 1998, auxquelles il faut ajouter 9000 têtes supplémentaires en saison des pluies, appartenant aux fractions nomades présentes dans la zone (environ 50 campements annuels)².

Le projet a encouragé un transfert de cheptel des mains des éleveurs à ceux des agriculteurs, ainsi que le développement de systèmes d'agro-élevage, notamment à travers la promotion de l'embouche et la commercialisation des animaux ; le contexte de sécheresse, le développement de la culture de rente du coton, puis du *karal* (mil de saison sèche) ont été déterminants dans cette dynamique de passage de systèmes agricoles à des systèmes d'agro-élevage entrepreneuriaux (Requier-Desjardins M., 2002) .

L'intégration entre l'activité agricole et d'élevage s'est élargi à la valorisation des résidus de récoltes au sein de l'exploitation, en sus de la vente ou des contrats de pacage qui liaient les agriculteurs aux éleveurs nomades ; la culture du coton facilite l'accès aux tourteaux, compléments nécessaires pour l'alimentation des animaux en saison sèche ; cette intégration est bien identifiée comme un vecteur d'adaptation aux variations climatiques et aux sécheresses (Bosc P-M. *et alii*, 1990) ; les transhumances des éleveurs en saison sèche se sont notablement réduites en nombre de troupeaux et en distance, soit parce que ces éleveurs ont perdu beaucoup de leur bétail (épizootie) ou parce que les nouvelles générations refusent ce mode de vie.

Après le retrait du projet et bien que les campements se soient immédiatement réinstallés dans les pâturages en saison pluvieuse, l'accès aux pâturages du projet a été peu à peu revendiqué de façon exclusive par les éleveurs sédentaires (Requier-Desjardins, 2002).

En 1998, le projet revient vendre aux enchères le matériel qu'il avait laissé sur place après son retrait. A partir de ce moment, les blocs de pâturages sont mis en culture par les habitants des villages adjacents sur la recommandation des pouvoirs locaux coutumiers.

III – Éléments d'analyse

Pour asseoir sa mise en œuvre, le projet a créé un espace foncier de transition, le temps du projet, un espace matérialisé par des infrastructures spécifiques, - les clôtures systématiquement détruites, les points d'eau comblés après quinze années, les espaces de semis fourragers, régulièrement inondés, et par des règles de gestion - des rotations strictes du bétail entre les pâturages et des sanctions. Après le retrait du projet, on observe en premier lieu le retour à une situation antérieure, la présence saisonnière des éleveurs nomades et la disparition progressive des marqueurs de l'espace mis en place par le projet.

Cependant, ce retour des campements de saison des pluies est partiel, de moindre ampleur. Le contexte évolue, par une pression démographique accrue et par un accroissement du cheptel sédentaire lié au développement de l'agro-élevage. Il y a de fait une compétition plus forte sur la ressource pastorale, ainsi que des conflits persistants, car selon les villages, les éleveurs nomades sont plus ou moins acceptés. Ces évolutions se traduisent concrètement par du surpâturage et par la dégradation de la ressource pastorale. Les blocs de pâturages restent dans une situation foncière floue car le projet n'a pas officiellement clôturé son action, ni restitué ces espaces aux autorités locales. Il ne le fait qu'en 1998.

Après le retrait définitif du projet, en 1998, ces pâturages sont immédiatement mis en culture, sur des fronts recouvrant les anciennes limites des terroirs villageois, comme pour rappeler le foncier préexistant au projet. L'espace pastoral disparaît pourtant et s'opère ainsi une transformation radicale des formes d'appropriation comme des usages de la ressource, et

finalement, des usagers légitimes. On assiste bien ici à un processus de disparition ou de mutation d'une ressource foncière.

IV – Le projet pastoral de la Commune de Maâmora, wilaya de Saïda, steppe algérienne

En 2000, l'Algérie lance la mise en œuvre du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) et crée un fonds spécial de lutte contre la désertification, suivant les recommandations de la CNLCD. Son utilisation a pour objectifs la restauration de l'équilibre écologique des écosystèmes steppiques et l'amélioration des conditions de vie des populations pastorales. Ce fonds est confié au Haut-Commissariat pour le Développement de la Steppe (HCDS) en charge du développement intégré des zones steppiques et pastorales (440 communes et 24 wilayas du pays). A cette époque, le choix des localités bénéficiaires des fonds HCDS est le résultat d'une collaboration entre le HCDS et les collectivités locales (Ikhlef, 2012).

La wilaya de Saïda est une région médiane située entre le Tell au Nord et la steppe au Sud. La commune de Maâmora est située au centre de la Wilaya et s'étend sur 121 650 ha. En 2008, sa population est de 7082 habitants ; 23% ont moins de 30 ans.

La commune est divisée en trois grands ensembles qui comprennent au Nord, des reliefs sur 13% du territoire, au centre, un milieu sub-steppique de terres cultivées qui couvre 29%, et au Sud, la zone pastorale steppique qui en couvre 58% (tableau 1). On y compte 85 000 ovins.

Tableau 1 : Occupation des sols dans la commune de Maâmora, en pourcentage des surfaces, année 2008

Parcours	40
SAU cultivée	29
Forêt et maquis	13
Terres improductives	18
Total	100

Source : DSA de la wilaya de Saïda 2010, in Ikhlef N, 2012

En 2008, les activités économiques de la commune sont dominées par l'agriculture qui occupe 70% de la population active. L'administration en emploie 15%, le secteur de la construction 10% et le commerce 5% seulement (DPAT, 2010 In Ikhlef N., 2012).

Le contexte steppique est caractérisé par de forts taux de chômage, estimés entre 50 et 60% par les administrations³ et par une dégradation des pâturages, liée à la taille du cheptel, aux pratiques de défrichement et de la culture de l'orge sur les terres marginales inadaptées aux labours (Bencherif, 2011).

Dans la steppe, les spécialistes différencient trois principaux types d'éleveurs (Nedjaroui et Bedrani, 2008)

- Le « petit » éleveur possède moins de 100 brebis et moins de 10 ha de céréales pour son autoconsommation, il peut être semi-nomade sur de faibles distances.
- L'éleveur « moyen » possède entre 100 et 300 brebis et a à sa disposition 10 à 50 ha de terres *Arch* ; agro-pasteur, il ne se déplace pas.

- Le « grand » éleveur possède plus de 300 brebis et plusieurs centaines d'hectares, il organise les déplacements motorisés des animaux et pratique également le défrichement des terres afin de marquer son espace pastoral.

A Maâmore, le nombre de cheptel par type d'éleveur est ici ajusté aux réalités locales (tableau 2). C'est pourquoi les petits éleveurs sont subdivisés en deux classes (moins de 50 têtes et de 50 à 100 têtes) et les grands éleveurs ont un cheptel supérieur ou égal à 200 têtes. De façon générale sur la période 1995-2010, le nombre d'éleveurs a augmenté depuis 1995 et de façon générale, le nombre de propriétaires de plus de 100 têtes s'est accru.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'éleveurs par taille de troupeaux dans la commune de Maâmore, années 1995 – 2010

Structure des troupeaux	Nombre d'éleveurs 1995	Nombre d'éleveurs 2010	% 1995	% 2010
0 – 50 têtes	475	485	47,7	44
50 – 100 têtes	380	400	38,2	36
100 – 200 têtes	105	198	10,6	18
> 200 têtes	35	47	3,5	4
Total	995	1100	100	100

Source : DSA Saïda, 2010, in Ikhlef, 2012

Le projet de lutte contre la désertification étudié a été mis en œuvre entre 2004 et 2008 dans la localité d'Oued El Hallouf. Trois types d'actions sont planifiés :

- Action 1 : il s'agit de la restauration des pâturages par la plantation. L'objectif central est la création d'emplois locaux. Le projet vise ici 300 ha de plantation pastorale, ce qui représente 6% des parcours de la commune. Une fois restaurés, ces parcours deviennent propriété communale. Au plan foncier, les terres de la localité bénéficiaire sont du même *Arch* et de la même *Ferka*⁴.

En préalable à cette action, il faut identifier un terrain non litigieux et obtenir l'accord des communautés locales. L'Assemblée populaire communale est à la fois intermédiaire et partie prenante dans l'élaboration du projet. La réalisation des plantations est une compétence du HCDS. A la fin du projet, le HCDS remet à la commune la parcelle restaurée. Elle en assure la gestion et reçoit la redevance de pacage (lois de finances 1997 puis 2000).

- Action 2 : elle concerne l'amélioration de la fourniture en eau potable et la création de points d'eau pour le bétail (en dehors de la plantation) par le creusement de forages, de mares et de digues.
- Action A3 : il s'agit d'actions de désenclavement (ouverture de pistes, amélioration de routes).

L'évaluation de projet vise à passer de l'étude des réalisations à celle des impacts du projet (Garraabé et *al.*, 2012), notamment à caractériser la contribution de la restauration des ressources naturelles à l'amélioration des conditions de vie locales. La méthode d'évaluation suivie ici est de type économique et selon un protocole quasi-expérimental. Une localité témoin est identifiée, dans la commune de Moulay Larbi, wilaya de Saïda. Pour vérifier que ce site témoin présente des caractéristiques analogues à celles d'Oued El Hallouf et parce que le nombre de ménages est réduit dans chaque localité (16 pour Oued El Hallouf et 11 pour Moulay Larbi), la totalité de l'échantillon est enquêtée.

La commune de Moulay Larbi couvre 42 370 ha dont 59% de SAU et 19% en parcours. Le cheptel ovin est de 7 600 têtes en 2010. La commune abrite 1079 habitants en 2008 et le taux de chômage y est de 47%. Bien que l'agriculture domine, les secteurs d'activité y sont plus diversifiés que dans la commune de Maâmora (tableau 3).

Tableau 3: Secteurs d'activités dans la commune de Moulay Larbi, en pourcentage de la population active, année 2008

Agriculture	59
Administration	10
Services	20
Construction	6
Commerce	5
Total	100

DPAT, 2010 In Ikhlef N., 2012

La localité d'Oued El Hallouf couvre 3 000 ha soit 6% des parcours de la commune de Maâmora. Entre 2005 et 2010, le cheptel passe de 1500 à 2470 têtes ovines. Le taux de chômage est de 57% en 2005, puis de 43% en 2006 et de 48% en 2011.

Localisée au Sud de la commune de Moulay Larbi elle-même située à l'Ouest de la commune de Maâmora, la localité témoin s'étend sur 2500 ha avec un cheptel de 1489 ovins en 2008. Ce n'est pas une entité administrative et elle n'a pas bénéficié de projet.

La localité bénéficiaire a une population de 95 habitants et on y compte 16 ménages (tribu des *Rezagna*), tous des éleveurs. Dans la localité témoin vivent 76 personnes soit 11 ménages, également tous des éleveurs. Pour ce qui est de la structure des troupeaux, il y a 3 moyens éleveurs et 13 grands éleveurs dans la zone bénéficiaire ; dans la zone témoin, on compte 3 petits éleveurs, 3 moyens et 6 grands éleveurs. Il n'y a pas de mise en culture des terres *Arch* dans la zone témoin, alors que 2 éleveurs mettent en culture ces types de terres dans la zone bénéficiaire. Les chefs de ménages et d'exploitation sont également plus âgés dans la commune bénéficiaire que dans la zone témoin.

Au niveau de la mobilité du bétail et de l'agriculture dans les localités étudiées, on retrouve les caractéristiques suivantes, dominantes dans toute la steppe (Ikhlef N., 2012) : des éleveurs avec une résidence fixe, qui sont des fils d'éleveurs locaux, la raréfaction de l'ancien système pastoral de transhumance, l'omniprésence des systèmes agro-pastoraux avec une céréaliculture fourragère prédominante (tracteurs et location de matériel).

Dans les deux localités les parcours naturels exploités par les éleveurs sont majoritairement des terres *Arch*. La transhumance Tell/Sud a disparu et ne subsiste que des déplacements réduits autour des localités ou dans les communes avoisinantes.

Les surfaces mises en culture sont globalement plus importantes dans la localité témoin qu'à Oued El Hallouf (tableau 4). Au plan foncier, les terres exploitées par les éleveurs appartiennent au domaine privé de l'Etat hors terres *Arch*. Seuls deux éleveurs de Oued El Hallouf déclarent cultiver des terres *Arch*, selon des arrangements non précisés, localement établis et largement informels.

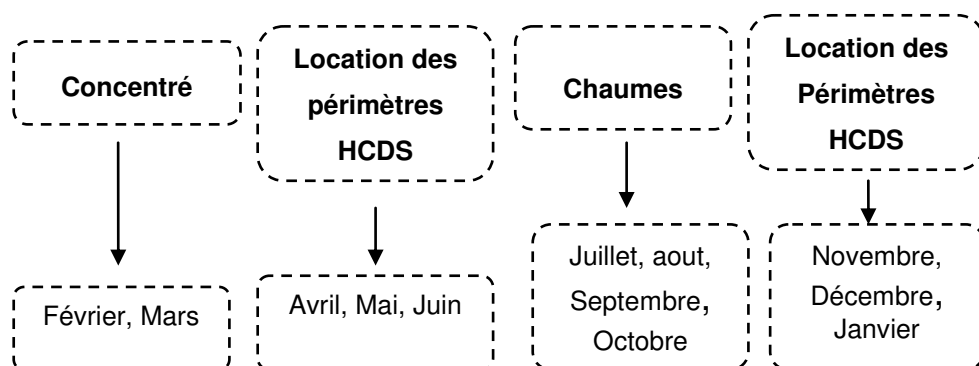
Tableau 4 : Nombre d'exploitations par classes de surfaces mises en culture dans les deux zones, année 2011

	15 – 20 ha	20 – 25 ha	25 – 30 ha	30 – 35 ha	35 – 40 ha	Total
Zone bénéficiaire	2	7	4	1	2	16
Zone témoin	0	2	3	5	1	11

Source : *Ikhlef, 2012*

Les éléments d'évaluation des impacts du projet sont appréhendés à partir de l'étude des systèmes d'alimentation du bétail et de leur coût (tableau 5). En plus des sources d'alimentation précisées dans la figure 1, qui sont des dépenses directes pour les éleveurs, il faut ajouter l'ensemble des parcours collectifs qui nécessitent seulement le gardiennage des animaux.

Figure 1 : Calendrier et sources d'alimentation du bétail à Maâmora



Source : *Bouchikhi, 2007 in Ikhelf, 2012*

Dans la zone du projet, tous les éleveurs ont recours aux compléments alimentaires (achat d'orge), ainsi qu'aux chaumes des champs. Du fait du projet, 9 éleveurs propriétaires de 150 à 200 têtes louent l'accès à la plantation communale restaurée par le HCDS. Dans la zone témoin, tous les éleveurs ont recours aux compléments alimentaires et aux chaumes en plus du pacage sur les parcours naturels.

Les coûts d'alimentation du bétail sont les plus faibles, par tête de bétail, pour les éleveurs de la localité bénéficiaire qui ont accès aux plantations du projet (troupeaux de 150 à 200 têtes), puis pour ceux de la localité bénéficiaire dont les troupeaux vont de 100 à 150 têtes (tableau 5).

Tableau 5: Coûts moyens d'alimentation et accès au périmètre restauré, en dinars algériens, année 2011

Taille T	N	C orge cultivé	C orge achat	C location	C total
<i>Localité du projet ; éleveurs avec accès aux plantations</i>					
150-200	9	327	2973	132	3433
<i>Localité du projet ; éleveurs sans accès aux plantations</i>					
100-150	3	386	3268	0	3676
150-200	4	365	4076	0	4442
<i>Localité témoin</i>					
50 - 100	2	1263	3724	—	4927
100-150	3	854	3954	—	4808
150-200	6	472	3427	—	3899

T : troupeau ; C = coût en Dinars/tête de bétail ; N: nombre d'enquêtés

Source : D'après Ikhlef, 2012

Le projet a contribué à la diminution globale des coûts d'alimentation du bétail. Cette diminution est sensible surtout pour les bénéficiaires de la plantation HCDS, ce qui amène à aborder la dimension foncière du projet : en principe, tous les éleveurs peuvent accéder à ces plantations moyennant le paiement de la redevance communale. En pratique, seule une partie des éleveurs de la localité d'Oued El Hallouf, ceux parmi les plus aisés (en taille de cheptel) ont *de facto* accès à ces pâturages. On peut dès lors s'interroger sur l'équité dans la répartition des bénéfices d'un projet qui s'inscrit en principe dans une stratégie globale de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Une seconde entrée concerne les changements d'appropriation de la ressource foncière pastorale sur les espaces restaurés par le projet, lesquels représentent seulement 10% de la surface de cette localité. La plantation créée n'a pas le visage d'une mise en défens et le pacage illicite y est plus facilement repérable par les surveillants de la plantation.

Après la phase de restauration, il serait ici utile de savoir si les plantations sont correctement gérées du point de vue écologique. Le recul n'est pas suffisant au moment des enquêtes, pour apporter des éléments de réponse.

La ressource pastorale foncière de cet espace est transformée par les effets du projet : le type de ressource diffère d'abord d'un point de vue écologique, visuel et nutritif pour le bétail. Le mode d'appropriation de la ressource est également modifié : l'autorité communale, attribue les droits d'accès contre redevance.

V – Éléments d'analyse

Le projet d'Oued El Hallouf a permis sans conteste une amélioration collective de la qualité de vie locale, par un meilleur accès à l'eau potable et par un désenclavement. Ce sont des points essentiels et qui reviennent dans les discours des éleveurs de la localité témoin.

Pour neuf parmi les 16 éleveurs, le projet a permis la création d'un emploi pour un membre de la famille. Ces emplois sont liés à la plantation et sont en majorité temporaires.

Le projet met enfin en place une nouvelle ressource, la plantation communale, circonscrite dans l'espace et qui réduit les coûts d'alimentation du bétail pour les éleveurs qui y accèdent. Cette plantation bénéficie *de facto* aux plus gros éleveurs. Le statut de la ressource change : de terres *Arch*, domaine privé de l'Etat, elle devient propriété communale, également domaine privé de l'Etat. L'Assemblée Populaire Communale devient le gestionnaire légitime des plantations du HCDS et elle suit les règles fiscales nationales. Reste à savoir dans quelle mesure ces changements ont transformé les arrangements fonciers initiaux sur cet espace. Il conviendrait de savoir si l'Assemblée Populaire Communale est liée aux systèmes de décision locaux ou tribaux sur l'allocation et les usages des terres *Arch*. Dans la mesure où le HCDS choisit de mettre en œuvre des projets sur des espaces non conflictuels on pourrait faire l'hypothèse que cette articulation existe.

Conclusion

Malgré les nombreuses différences dans les deux analyses - contexte social et économique, temporalité de l'évaluation, et méthode suivie pour appréhender les impacts -, il est possible de faire ressortir quelques éléments d'analyse sur les impacts fonciers des projets pastoraux de lutte contre la désertification.

Dans le cas camerounais, l'espace du projet est un vaste territoire et son attribution au projet est source de litige ou de nouvelles formes de concurrence entre les acteurs locaux : entre les sédentaires et les nomades d'une part, mais également entre les autorités d'autre part, autorités coutumière et du projet, puis autorités coutumière, communale et préfectorale sur les pouvoirs de décision et de gestion. On assiste *ex post* à la disparition de la ressource que le projet était censé préserver. Le projet a permis aux stratégies et aux intérêts fonciers des éleveurs et des agriculteurs du territoire de s'exprimer plus librement, il a facilité la reconnaissance de la légitimité de leur appropriation des terres pastorales. En fait, le projet en se retirant en 1984 laisse un vide foncier sur la situation des blocs de pâturages. Durant quinze années, les transformations locales des systèmes d'élevage préparent la montée des revendications des sédentaires sur ces espaces autrefois gérés directement par le chef coutumier de l'ensemble du territoire, et qui les affectait saisonnièrement aux éleveurs nomades. Cependant, pour garantir cette légitimité ou cette nouvelle appropriation foncière, les acteurs du territoire ont choisi de mettre en culture ces terres dès le retrait officiel du projet en 1998, donc de faire disparaître cette ressource ou de la transformer, et d'en décentraliser *in fine* la gestion à l'échelle villageoise des pouvoirs coutumiers.

Dans le cas algérien, l'espace du projet est un petit territoire, choisi justement pour l'absence de litige foncier que le projet pourrait créer et probablement pour la relative aisance sociale de ses habitants (pas de petits éleveurs). Le bénéfice de la plantation explique en grande partie la réduction de la facture alimentaire pour les éleveurs qui en bénéficient, parmi les plus aisés de la localité. Il ne semble pas y avoir de gestion communale claire, c'est-à-dire qui pose la question du renouvellement de la ressource ou de la pérennité du projet et de ses acquis. Du point de vue foncier enfin, on assiste également à la création d'un espace foncier « de transition » par la réhabilitation des pâturages qui au terme des quatre ans du projet modifie les

droits d'accès, d'usage (exclusion) et de gestion, donc d'appropriation de la ressource, en plus de modifier la nature de la ressource pastorale, comme dans le précédent projet.

Références

- Bencherif S. 2011.** *L'élevage pastoral et la céréaliculture dans la steppe algérienne: évolution et possibilités de développement*. Thèse de doctorat : Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, Agro-Paris-Tech. 99 p.
- Bosc P.-M., Calkins P., Yung J.-M. 1990.** *Développement et recherche agricole dans les pays sahéliens et soudanais. Essai d'évaluation des acquis de la recherche agronomique au regard du développement des zones soudano-sahéliennes*. Montpellier : CIRAD. 310 p. (Coll. Les synthèses du CIRAD).
- Cleboski L. 1985.** *Elaboration et mise en place du plan d'aménagement des parcours : lot I de pâturages (Maoudine-Gagadje- GayGay)*. Projet de développement agro-pastoral au nord du Cameroun (n° 631-0004). USAID. 39 p.
- CNULD 1994.** *Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification, dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier l'Afrique*. Bonn : Secrétariat de la Convention.
- Eriksen J.H. et al. 1984.** *Rapport d'évaluation du projet de développement de l'élevage et de l'agriculture du nord-Cameroun*. (Projet n° 631-0004). Ithaca (New York). 148 p.
- Garrabé M., Requier-Desjardins M., Chassany J.-P. 2012.** Quelques conditions clés d'une procédure d'évaluation économique. *Sécheresse*, Juillet-Août-Septembre, vol. 23, n. 3 : Lutter contre la désertification, quelles évaluations ?, p. 158-167. <http://dx.doi.org/10.1684/sec.2012.0355>.
- Gipe D.G. 1981.** *L'essai d'engraissement de bétail*. Projet de développement agro-pastoral au nord du Cameroun (n° 631-004). USAID. 8 p.
- Ikhlef N. 2012.** *Evaluation d'un projet de lutte contre la désertification, le cas de la localité de Oued El Hallouf, commune de Maamora, wilaya de Saida, Algérie*. Thèse de Master of Science : CIHEAM-IAMM. 125 p.
- Jaubert R. 1997.** La relance du plan d'action de lutte contre la désertification: les populations au centre des négociations. In : Tersiguel P., Becker C. (eds). *Développement durable au Sahel*. Paris : Karthala. p. 31-42.
- Le Bris É., Le Roy É., Mathieu P. (dir.) 1991.** *L'appropriation de la terre en Afrique noire*. Paris : Karthala. 359 p.
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A. 1996.** *La sécurisation foncière en Afrique, pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris : Karthala.
- Nedjraoui D., Bédrani S. 2008.** La désertification dans les steppes algériennes : causes, impacts et actions de lutte. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n. 1. DOI : 10.4000/vertigo.5375.
- Niamir-Fuller M. (ed.) 1999.** *Managing mobility in African rangelands: the legitimization of transhumance*. Londres : Intermediate Technology Publications. 240 p.
- Ostrom E. 2000.** Collective Action and the Evolution of Social Norms. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 14, n. 3, p. 137-158.
- Pamo Tedonkeng E. 1980.** *Essai de problématique générale sur le projet pilote agro-pastoral de Mindif-Moulvoudaye*. Comité provincial de lutte contre la sécheresse (Cameroun). 22 p.
- Pliez O. 2002.** Dynamiques migratoires, les migrations Sud-Sud, révélatrices de la pauvreté et de l'instabilité? *Cahiers français*, n. 307 : Les migrations internationales, p. 16-21.

- Rasmussen L. 1982.** *Design and planning factors affecting the development of grazing blocks n°2 and 3 in the Mindif arrondissement.* Projet de développement agro-pastoral au nord du Cameroun (n° 631-0004). USAID. 22 p.
- Requier-Desjardins M. 2005.** The practice of transhumance in Extreme Northern Cameroon since the 1970s. In : Baroin C., Seidensticker-Brikay G., Tijani K. (eds). *Man and the Lake, proceedings of the 12th Mega Chad Conference, 2-9 December 2003, Université de Maiduguri (Nigeria).* Maiduguri : Centre for Trans-Saharan Studies, p. 399-420.
- Requier-Desjardins M. 2002.** Du territoire pastoral au patrimoine d'éleveurs. Une étude économique de pâturages aménagés au nord du Cameroun. In : Boutrais J.B., Cormier-Salem M.C., Juhé-Beaulaton D. et Roussel B. (eds.). *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux.* Paris : IRD, MNHN, p. 259-282. (Coll. Colloques et Séminaires).
- Sandford S. 1983.** *Management of pastoral development in the third world.* Londres : ODI, Chichester : John Wiley and Sons.
- Schar H. 1981.** *Perspectives sur le futur du commerce du bétail dans l'Extrême-nord du Cameroun.* Projet de développement agro-pastoral au nord du Cameroun (n. 631-0004). USAID. 17 p.
- Schlager E., Ostrom E. 1992.** Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis. *Land Economics*, vol. 68, n. 3, p. 249-262.
- Skouri M. 1993.** La désertification dans le bassin méditerranéen, état et tendances. In : Herrero J., Aguinaco T., Consigli, R. (coord.). *Etat de l'agriculture méditerranéenne ; utilisation, gestion et perspectives d'évolution.* Zaragoza : CIHEAM-IAMZ, p. 23-37. (Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 1, n. 2).
- Verdier R., Rochegude A. 1986.** *Systèmes fonciers à la ville et au village.* Paris : L'Harmattan.

Notes

¹ Lamidat, royauté vassale de l'Empire de Sokoto au XIXème siècle.

² Ce nombre de campements pastoraux présent à Mindif-Moulvoudaye pendant l'hivernage de 1998 s'est réduit de plus de moitié par rapport à la fin des années 1970. Dès 1980, certaines fractions ont commencé à se déplacer vers le sud en raison des activités puis des impacts du projet, notamment de la concurrence croissante sur les pâturages entre les éleveurs sédentaires et nomades.

³ Ces chiffres masquent des formes variées de sous-emplois.

⁴ Arch : tribu ou lignage ; par extension les terres collectives gérées par les tribus, juridiquement du domaine privé de l'Etat (mais de facto sous droit coutumier) ; à distinguer des autres terres du domaine privé de l'Etat, par exemple les terres communales ou les terres agricoles ; Ferka, branche du lignage.